

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Verband Schweizerischer Privatschulen
<b>Band:</b>	55 (1982)
<b>Heft:</b>	[12]
<b>Artikel:</b>	Cinq chances pédagogiques des écoles privées d'aujourd'hui
<b>Autor:</b>	Wiesendanger, W.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-852091">https://doi.org/10.5169/seals-852091</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Cinq chances pédagogiques des écoles privées d'aujourd'hui

Résumé de l'exposé de Monsieur le Dr. W. Wiesendanger

## **1. La concordance des conceptions du monde des instituteurs et des parents: une chance pédagogique privilégiée qu'offre l'école privée à engagement religieux ou anthropologique**

Ce qui caractérise la situation actuelle de l'école publique est le fait qu'elle se trouve en contradiction avec les exigences de notre société. Si l'on considère le grand nombre et le contraste substantiel des exigences requises de l'école publique, il s'avère de façon particulièrement négative que par rapport au XIXème siècle elle ne dispose plus d'un système de valeurs finales pédagogiques homogènes, car de nos jours il se trouve parmi les instituteurs d'école publique des divergences dans la conception de l'homme et du monde très prononcées. Ceci provoque le danger que l'école primaire devient le centre d'action de différentes idéologies et de doctrines religieuses ou psychologiques, ainsi que l'ont prouvé les récentes tentatives d'influence de tels groupes. Bien entendu une telle situation ne reste pas secrète aux parents qui ont une opinion du monde précise: ils cherchent des écoles qui proposent des alternatives en harmonie avec leur conception du monde et de l'homme.

Cela offre une chance particulière aux écoles privées dont l'ensemble des idées a un caractère distinct. S'il y a à la base de l'école une concordance des conceptions du monde des instituteurs et des parents, les données pour une action pédagogique harmonieuse sont extrêmement favorables. C'est pourquoi il peut être admis qu'il y aura aussi longtemps un besoin croissant d'écoles à engagement religieux et à opinions nettes que durera le pluralisme de valeurs et le manque d'orientation spirituelle qu'il a répandu et qui le suit.

A mon avis il importe de faire la différence quant à leur attitude face à l'école publique entre les écoles à orientation religieuse et les écoles à orientation plutôt anthropologique. Alors que les premières motivent leur existence en prétendant proposer quelque chose que l'école publique ne peut plus concrétiser depuis la constitution fédérale de 1874 et bouchent ainsi un trou, les écoles privées libres se comprennent en tant qu'alternatives précises à la conception de l'éducation et au système d'instruction de l'école publique. C'est sur cette toile de fond que s'expliquent les accents occasionnellement si combatifs des écoles privées envers les écoles publiques.

## **2. La possibilité de l'école privée de diriger effectivement ses instituteurs grâce à un système de perfectionnement homogène**

Du point de vue pédagogique, une école privée dispose de possibilités plus efficaces pour la formation d'une unité de doctrine d'instruction et d'enseignement. Nul doute que la relation de droit privé ne permette bien mieux d'engager les instituteurs à un perfectionnement régulier et surtout homogène que cela est possible dans une école publique.

## **3. La collaboration constructive et régulière avec les parents d'élèves**

Qui connaît les difficultés multiples que rencontrent les écoles publiques afin de construire une collaboration effective et régulière avec les parents d'élèves re-

marque non sans admiration les écoles privées qui réussissent à réaliser avec les parents une collaboration intensive et durable qui va jusqu'à la coréalisation de la vie scolaire et de l'enseignement. La collaboration des parents d'élèves peut signifier une fécondation immense de l'école; ceci est démontré notamment par les différentes semaines de travaux concentrés qui ont eu lieu dans bon nombre de communautés scolaires du canton de Zurich, des réalisations particulières à l'occasion du jubilé des écoles publiques. Les écoles privées devraient toujours marquer un avantage sur l'école publique dans ce domaine.

#### **4. L'application du principe d'individualisation sans restrictions juridiques**

Sans doute l'avantage pédagogique le plus évident qu'offre une école privée est qu'elle peut rendre davantage justice à l'élève individuel qu'une école publique. Ceci ne s'avère pas uniquement pour la compréhension du caractère de l'élève mais aussi pour l'exécution d'un programme de stimulation conçu individuellement. En cela les résultats de certains centres d'instruction sont très remarquables. Les conclusions de ces écoles révèlent souvent des indices désillusionants et douloureux qui se rapportent à l'insuffisance crasse de certains instituteurs d'école publique et au manque de reconnaissance du niveau d'accomplissement réel par les autorités scolaires.

Ce sont précisément les larges possibilités d'individualisation des écoles privées qui les font apparaître comme un complément souhaitable des écoles publiques: en tant que solution à une situation scolaire difficile ou comme dernière possibilité pour certains enfants de maîtriser enfin l'école et ses exigences.

#### **5. La grande liberté de conception interne de la vie scolaire**

La situation de l'école publique est caractérisée par une progression angoissante de récusations face aux décisions de promotions et de mutations. Ceci signifie que des problèmes d'ordre primairement pédagogique sont de plus en plus souvent «résolus» par des décisions juridiques. Je considère l'importance croissante de la voie judiciaire dans le système scolaire public comme douteuse d'un point de vue pédagogique, car souvent de formels critères juridiques l'emportent sur des arguments pédagogiques.

Les écoles privées sont bien moins touchées par ce phénomène fatal; elles ont une grande liberté de conception de l'enseignement, même si l'état prévoit certaines conditions juridiques limitées. Ceci leur permet de transposer bien plus vite des connaissances et des concepts didactiques nouveaux dans une réalité scolaire. En général, les écoles privées sont plus flexibles à s'adapter à de nouvelles exigences et peuvent aussi se concentrer à la réalisation de buts choisis. Ainsi la possibilité est donnée pour un travail intensif entre instituteurs, ce qui est bien moins possible à une école publique à cause de sa préférence pour le principe de chef-instituteur de classe.

Vous voyez donc que les écoles privées offrent de nos jours encore un bon nombre d'avantages pédagogiques pour lesquels l'école publique ne peut que les envier. C'est précisément en raison de ces avantages que les écoles privées ont pour une petite minorité d'enfants en âge d'enseignement obligatoire vraiment leur raison d'être.

**MIGROS**

# Die Leitung einer Migros-Klubschule

ist eine anspruchsvolle, aber ebenso faszinierende Aufgabe!

Wenn Sie einen humanistischen Bildungsweg hinter sich haben und aufgrund Ihrer Erfahrungen auf dem Gebiet der schöpferischen Freizeitgestaltung in der Lage sind, Tendenzwicklungen zu erkennen und diese jeweils in wirksame Kursangebote umzusetzen, dann verfügen Sie über gute Grundlagen, welche für die Ausübung dieser Funktion unerlässlich sind. Organisationstalent, die Fähigkeit, einen grösseren Mitarbeiterstab zielorientiert zu führen, sind weitere Anforderungen.

Wir gehen davon aus, dass Sie den Nachweis über eine erfolgreiche Lehrtätigkeit im Bildungswesen, wenn möglich in der Erwachsenenbildung erbringen können.

Die Anstellungsbedingungen sind fortschrittlich und entsprechen in jeder Beziehung dieser selbständigen und verantwortungsvollen Kaderposition. Wenn Sie sich angesprochen fühlen, dann senden Sie bitte Ihre Bewerbungsunterlagen an die

**Genossenschaft Migros Basel**, zuhanden von Herrn F. Tolnay, Personalchef, Postfach 3643, 4002 Basel.

**MIGROS**